

AMBITIONS POLITIQUES

SÉMINAIRE AMÉNAGEMENT DU 6 SEPTEMBRE 2021

Préambule

La présente synthèse est le fruit du travail des 19 élues et élus réunis lors du séminaire Aménagement du territoire du 6 septembre 2021 à la Maison de la Paix à Genève, à l'initiative du Groupe Thématique Transfrontalier (GTT) aménagement du territoire du Grand Genève.

Étaient invités les membres du Bureau du Groupement Local de Coopération Transfrontalière Grand Genève, des GTT aménagement, transition écologique et mobilité, les vice-présidents des intercommunalités du Pôle métropolitain du Genevois français en charge de l'aménagement, ainsi qu'un représentant de l'Association des communes genevoises.

Ce séminaire politique consacré aux modalités d'organisation territoriale de la croissance urbaine s'inscrit dans un cycle initié en juillet 2019 autour des enjeux de la transition écologique et poursuivi en septembre 2020 sur la mobilité terrestre. Dès 2019, les élues et élus ont fait de la transition écologique et de la neutralité carbone à horizon 2050 le fil rouge des démarches du Grand Genève. Les conclusions de ces séminaires alimenteront la Charte de la transition écologique, ainsi que le plan d'actions de Grand Genève en transition et la refonte de la vision territoriale transfrontalière.

Cette rencontre politique a permis de partager le rôle central de l'aménagement du territoire dans l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES). Cependant, un véritable changement de paradigme est nécessaire pour y parvenir :

- La spatialisation du développement urbain doit contribuer aux changements de modes de vie, mieux répartir les fonctions urbaines pour réduire les distances parcourues, planifier conjointement urbanisation et transports collectifs et doux ;
- Les politiques publiques d'aménagement du territoire doivent appréhender le sol comme une ressource rare et conjuguer développement urbain avec sobriété et préservation des ressources ;
- L'urbanisation doit garantir la cohésion sociale du territoire et la qualité de vie des habitants du Grand Genève ;
- Le principe de solidarité entre les territoires est une condition pour agir.

Les efforts à fournir sont considérables et vont bien au-delà de la coordination urbanisation-transports que nous avons mis en œuvre ces 15 dernières années.

Nous tenons à remercier les participantes et participants pour leurs contributions constructives lors de ce séminaire et espérons que les enseignements tirés de cet après-midi de travail porteront leurs fruits.

Les trois co-présidents du GTT Aménagement du territoire :

Antonio Hodgers
*Conseiller d'Etat en charge
du département du territoire
République et Canton de Genève*



Vincent Scattolin
*Vice-président en charge
de l'aménagement du territoire
Pôle métropolitain du
Genevois français*



Christine Girod
*Responsable politique du territoire
Région de Nyon*

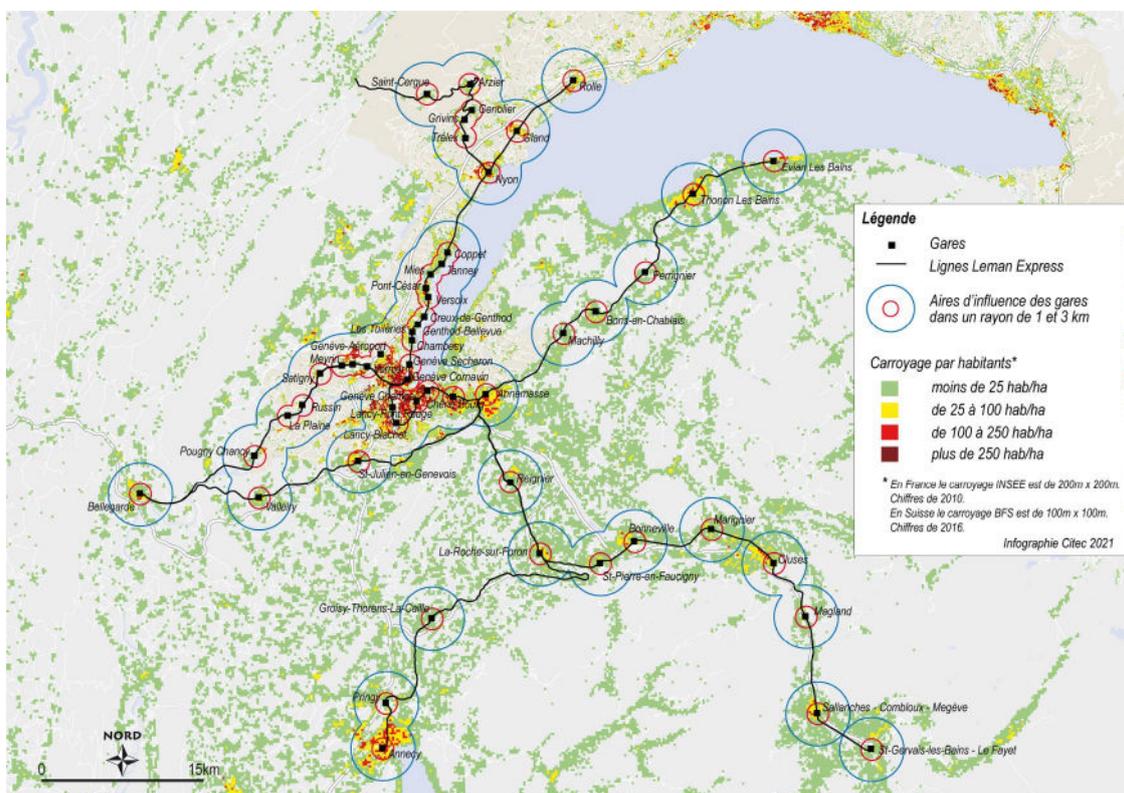


LES ORIENTATIONS POLITIQUES

POUR UN AMÉNAGEMENT QUI RÉPONDE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Compte-tenu de l'urgence climatique, de la nécessité d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard, et du rôle majeur de l'aménagement du territoire dans l'atteinte de ces objectifs, les élus et élus du Grand Genève souhaitent **engager des politiques d'aménagement du territoire volontaristes et porteuses d'une vision fédératrice** :

- > **Dans le futur, localiser l'essentiel des développements autour des gares et des axes de transports en commun structurants** :
 - Accueillir prioritairement la croissance démographique dans un rayon de 1 km autour des gares, puis dans un rayon de 3 kilomètres,
 - En complément, accueillir la croissance démographique à proximité des arrêts des axes de transports en commun et de mobilité douce structurants – tramways, bus à haut niveau de service, voies vertes,
 - Se mettre d'accord sur un développement mesuré des autres centralités du Grand Genève à même de garantir leur vitalité à long terme.
- > **Développer l'offre ferroviaire** (desserte, fréquence, cadencement) afin de renforcer l'accessibilité de et vers tous les espaces urbains du Grand Genève.
- > **Systématiser** un aménagement des courtes distances à toutes les échelles territoriales, de la ville au village, pour avantager les circulations douces, localiser les services quotidiens à proximité des logements et des interfaces multimodales, créer et maintenir des emplois au sein des bassins de vie locaux.
- > **Généraliser le principe d'urbanisme circulaire** pour faire muter, intensifier les usages, transformer et recycler les espaces urbanisés au bénéfice d'une meilleure adaptation au changement climatique et à la gestion des ressources locales.
- > **Garantir la solidarité et la réciprocité entre les territoires**, à toutes les échelles en faisant évoluer la gouvernance, en trouvant de nouveaux leviers de financements.
- > **Construire l'adhésion de la population, de la société civile et des collectivités publiques.**



AIRES D'INFLUENCES DES GARES ET DENSITÉ URBAINE
Etude pour la valorisation des gares de la métropole ferroviaire

MODALITÉS DE CONCRÉTISATION

POUR UN AMÉNAGEMENT QUI RÉPONDE À L'URGENCE CLIMATIQUE

La concrétisation des orientations nécessite d'emprunter une trajectoire coordonnée à l'échelle de l'agglomération et de prioriser les actions à porter par le Grand Genève. Conscients que la mise en œuvre des ambitions listées précédemment doit s'appuyer sur un changement de paradigme dans les modes de faire, et dans la perspective d'une vision transfrontalière partagée, les élus et élues du Grand Genève identifient déjà plusieurs leviers d'actions à même de faciliter le portage politique :

1. Adapter les règles administratives et légales permettant de mettre en œuvre la ville des courtes distances et l'urbanisme circulaire

La révision des outils de planification règlementaires (Plans directeurs cantonaux et régionaux, Schéma de cohérence territoriale, etc.) sera l'occasion de :

- Conditionner le développement urbain à un haut niveau de qualité de desserte par transports publics ;
- Définir des niveaux élevés de densité pour les périmètres de développement au cœur des enveloppes urbaines ;
- Limiter drastiquement les extensions urbaines sur les zones agricoles et naturelles et concentrer celles-ci sur les secteurs bien desservis par les transports publics structurants (gares essentiellement) ;
- Favoriser la mixité des fonctions (par exemple entre habitat et zones d'activité) ;
- Donner plus de souplesse et d'autonomie aux collectivités locales et décentraliser certaines compétences.

La refonte de la vision territoriale transfrontalière posera ces principes directeurs pour l'ensemble du Grand Genève.

2. Analyser les potentiels réels de développement et de densification à proximité des gares et principales haltes de transports publics ainsi que leurs bassins de vie

Afin de rendre concrètes et appropriables les orientations identifiées précédemment, il s'agit de :

- Identifier et vérifier les potentiels réels de développement urbain à l'échelle des quartiers de gare et de leurs bassins de vie au-delà de 2030 ;
- Accueillir des nouveaux services et équipements métropolitains autour de l'infrastructure de transports publics régionale, notamment les tiers-lieux, les espaces de coworking, les offres de formation, de culture, de loisirs, de commerce, etc. ;
- À l'échelle des bassins de vie, garantir le déploiement d'infrastructures de mobilité douce permettant d'accéder aux principales gares et arrêts de transports publics structurants de manière rapide et sécurisée.

3. Consolider et développer des dispositifs de financements solidaires entre les territoires

Ces objectifs ambitieux nécessitent de développer la solidarité entre les différents territoires de manière à ce que les infrastructures et équipements nécessaires (mobilité, services publics, etc.) puissent être financés équitablement en tenant compte des capacités d'investissement des différents partenaires. Les propositions concernent :

- La consolidation du recours à la compensation financière genevoise en faveur des projets structurants d'agglomération ;
- La mise en place d'un fond complémentaire transfrontalier pour financer ces projets structurants ;
- Le développement d'outils fiscaux permettant de valoriser les plus-values foncières.

Les besoins ne se limitent pas aux périmètres situés immédiatement à proximité des gares et autres axes de transports collectifs complémentaires mais concernent l'ensemble des collectivités à l'échelle des différents bassins de vie composant l'agglomération.

Il s'agit de créer les conditions d'une solidarité plus globale entre les espaces urbains et les espaces ruraux afin de déployer les principes portés par la vision territoriale du Grand Genève. Pour cela, il convient d'étudier la faisabilité de systèmes de péréquation financière entre les espaces voués à se développer de manière significative et ceux voués à limiter leur développement, tout en valorisant leurs fonctionnalités et les services qu'ils rendent à la collectivité (agriculture, loisirs, services de proximité, qualité paysagère et patrimoniale, etc.)

4. Doter les territoires d'outils adaptés afin de maîtriser et de valoriser le foncier

La maîtrise publique foncière permet à la collectivité, en tant que propriétaire, de peser dans l'élaboration, la programmation et le planning de réalisation d'un projet d'aménagement, voire d'en assurer la gouvernance en partenariat avec les investisseurs et entreprises.

Les outils existants prennent la forme d'établissements publics fonciers ou de fondations publiques. La Fondation pour les terrains industriels (FTI) ou de la fondation Praille-Acacias-Vernets (PAV) à Genève peuvent servir d'exemples notamment pour leur stratégie de baux emphytéotiques ou droit de superficie. Les établissements publics fonciers locaux français réalisent du portage foncier pour les collectivités locales.



5. Communiquer et convaincre les acteurs du territoire

Des moyens pédagogiques doivent être proposés aux élus et habitants pour expliquer la nécessité d'un changement radical dans nos manières d'aménager et de pratiquer le territoire pour réaliser la transition écologique (neutralité carbone et préservation des ressources (sol, air, eau, énergie)).

Les messages doivent insister non pas sur l'aspect contraignant de ce changement de paradigme, mais sur la dimension positive qu'il induit en terme de qualité de vie : moins de pollution, des espaces publics dédiés aux habitants, des économies de ressources, un gain de temps au quotidien, une amélioration de la santé, des nouvelles formes de sociabilité et de solidarités, etc. Il s'agit de donner envie au changement.

Pour cela, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- Développer des campagnes de communication coordonnées à destination des habitants ;
- Organiser des réunions d'échange et de concertation avec les acteurs du territoire ;
- Animer un réseau de lobbying politique dans le cadre des structures institutionnelles ou associatives (exemples : association des communes genevoises, intercommunalités, etc.)
- Partager les bonnes pratiques entre les territoires et favoriser l'échange d'expériences.

6. Expérimenter autour de secteurs test ou prototypes

Afin de passer de la théorie à la concrétisation et de définir des modèles de référence, il s'agit, à partir de quelques centralités ferroviaires type et de leur bassin de vie, d'identifier des scénarios et trajectoires de développement quantitatifs et qualitatifs s'inscrivant dans la perspective d'un aménagement du territoire respectant les principes de la ville des courtes distances et de l'urbanisme circulaire.

Ce travail exploratoire mettra en évidence les besoins concrets des territoires pour s'inscrire dans les objectifs de la transition écologique et des opportunités liées aux dynamiques spécifiques des territoires selon leur contexte (économiques, démographiques, etc.)



LISTE DE PRESENCE

PARTICIPANT.E.S

INSTITUTION

Mme Aurélie CHARILLON	Conseillère départementale de l'Ain
M. Bruno DARD	Responsable politique de l'Environnement, Région de Nyon
M. Romain DAUBIE	Vice-président du Conseil départemental de l'Ain
M. Christian DUPESSEY	Président du Pôle métropolitain du Genevois français
Mme Christine GIROD	Responsable politique du Territoire, Région de Nyon, Co-Présidente du GTT Aménagement
M. Antonio HODGERS	Conseiller d'Etat du Canton de Genève, Co-Président du GTT Aménagement
M. Sébastien JAVOGUES	Président de la Communauté de Communes Arve et Salève
M. Eric CORNUZ	Membre de l'Association des communes genevoises
M. Denis MAIRE	Vice président d'Annemasse - Les Voirons agglomération en charge de l'aménagement
M. Frédéric MANI	Président de la Région de Nyon
M. Gérard PAOLI	Vice-président du Conseil départemental de l'Ain
Mme Nadine PERINET	Vice-présidente de la Communauté de communes Arve et Salève
Mme Frédérique PERLER	Conseillère administrative de la Ville de Genève
M. Gérard PRODUIT	Responsable politique de la Mobilité, Région de Nyon
M. Daniel RAPHOZ	Conseiller départemental de l'Ain
Mme Virginie DUBY-MULLER	Conseillère départementale de la Haute-Savoie
M. Pierre-Alain SCHMIDT	Vice-président de la Région de Nyon
M. Gilles THOMASSET	Vice-président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien

EXCUSÉ.E.S

INSTITUTION

M. Jean-Luc BLONDEL	Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois
M. Serge DAL BUSCO	Conseiller d'Etat du Canton de Genève
Mme Christelle LUISIER BRODARD	Conseillère d'Etat du Canton de Vaud
M. Michel MERMIN	Vice-président de la Communauté de communes du Genevois
M. Philippe MEUNIER	Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
M. Philippe MONNET	Vice-président de la Communauté de communes Faucigny-Glières
Mme Isabelle MOURER	Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays Rochois
Mme Christelle PETEX	Conseillère départementale de la Haute-Savoie
M. Martial SADDIER	Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
M. Vincent SCATTOLIN	Vice-président de Pays de Gex Agglomération, Co-Président du GTT Aménagement
M. Christophe SONGEON	Vice-président de Thonon Agglomération
M. Stéphane VALLI	Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières
M. Laurent WAUQUIEZ	Président du Conseil Régional d'Auvergne - Rhône-Alpes



En complément nous vous invitons à :

- voir la vidéo de 3' produite pour le séminaire
- consulter le site web du Programme pour l'environnement de l'ONU, avec le rapport d'activité mondial 2019 sur l'action climatique et l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions

GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

Pôle métropolitain du Genevois français

T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon

T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

République et Canton de Genève

T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@etat.ge.ch